

UNE RÉGION MOBILISÉE FACE AUX GRANDS ENJEUX MONDIAUX

**STRATÉGIE COOPÉRATION
ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALES**



centre-valdeloire.fr



P.06 AMBITION 1 COOPÉRATION DECENTRALISÉE : des coopérations européennes et internationales s'inscrivant dans une dynamique de réciprocité et d'enrichissement mutuel, au bénéfice des politiques publiques régionales et des acteurs des territoires	Mesure 1 – Poursuivre les coopérations, en les recentrant sur des thématiques prioritaires en lien avec les marqueurs régionaux 07 Mesure 2 – Mettre en valeur et enrichir les politiques publiques régionales par la coopération 08 Mesure 3 – Accompagner l'émergence de coopérations au bénéfice des politiques sectorielles 10
P.01 AMBITION 2 SOLIDARITÉ INTERNATIONALE : une animation et des dispositifs régionaux vecteurs de solidarité internationale, d'échanges et de retombées positives ici et là-bas	Mesure 4 – Encourager l'expérimentation territoriale et méthodologique via la Conférence Permanente des Relations Internationales (CPRI) 12 Mesure 5 – Consolider le partenariat avec le Réseau Régional Multi-Acteurs Centraider (RRMA) 12 Mesure 6 – Maintenir le soutien financier à la solidarité internationale à l'aide du Cadre d'Appui aux Projets Européens et Internationaux (CAPEI) 13 Mesure 7 – L'appui aux victimes de catastrophes au travers de l'aide humanitaire d'urgence 13
P.04 AMBITION 3 ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET À LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE : des citoyen·nes et acteurs socio-économiques éveillés aux enjeux de coopération et de solidarité européennes et internationales	Mesure 8 – Renforcer la valorisation des actions en faveur de l'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI) 15 Mesure 9 – Maintenir le soutien à l'ECSI à l'aide du Cadre d'Appui aux Projets Européens et Internationaux (CAPEI) 15
P.06 AMBITION 4 MOBILITÉ : une mobilité européenne et internationale facilitée pour toutes et tous	Mesure 10 – Soutenir les mobilités européennes et internationales dans un cadre non-formel 16 Mesure 11 – Contribuer à rendre plus lisibles les dispositifs régionaux de mobilité pour les jeunes 17 Mesure 12 – Encourager la mobilité des agents de la collectivité afin de valoriser leur expertise et de développer une culture de la coopération européenne et internationale 17
P.08 AMBITION 5 TERRITOIRE SOLIDAIRE ET ACCUEILLANT : une région accueillante qui contribue à créer les conditions d'un accueil digne et inconditionnel des personnes étrangères	Mesure 13 – Fédérer le réseau d'acteurs en favorisant les échanges de pratiques et en proposant des premiers outils pédagogiques 19 Mesure 14 – Sensibiliser les publics aux enjeux de l'accueil et de l'intégration des personnes étrangères primo-arrivantes 19 Mesure 15 – Prendre en compte tous les publics dans les politiques régionales 19

La Région Centre-Val de Loire est engagée depuis de nombreuses années dans des **actions d'ouverture à l'Europe et au monde, porteuses de valeurs fortes d'amitié entre les peuples, de solidarité, de respect des droits humains**, mais aussi de **coopération pour relever collectivement les défis** qui s'imposent à l'échelle mondiale.

Dès les années 1999-2000, elle a affiché sa volonté d'intégrer une action de solidarité internationale à son projet régional et de se positionner comme un acteur, d'une part de la consolidation du projet européen, et d'autre part de la solidarité et de la coopération internationales. Face aux défis auxquels l'ensemble des pays est confronté, la Région a en effet très tôt souhaité construire des échanges stratégiques et opérationnels avec d'autres régions en Europe et dans le monde pour contribuer, par le dépassement de ses propres horizons et dans des liens de réciprocité, à répondre aux grands enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Cette politique s'est traduite par des **accords de coopération décentralisée** qui bénéficient d'un cadre juridique sécurisé par les lois de décentralisation de 1992, la loi Thiollière de 2007, la loi d'Orientation du 7 juillet 2014 et la loi de Programmation du 4 août 2021 relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, qui font de

l'action internationale une compétence à part entière des collectivités territoriales et leur permettent de conclure des conventions de partenariat avec des autorités locales étrangères, dans le respect des engagements internationaux de la France (traités et accords internationaux).

Pour tisser ses liens privilégiés avec d'autres régions du monde, la Région Centre-Val de Loire s'est appuyée sur le **classement du Val de Loire au patrimoine de l'UNESCO en 2005**. Ainsi, nombre de ses territoires partenaires ont été choisis en raison de la présence d'un fleuve sur leur territoire.

L'action régionale s'est aussi articulée autour des **Objectifs de Développement Durable** (ODD). En effet, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté en septembre 2015, un programme universel permettant d'aborder, à travers 17 objectifs interdépendants, les principaux enjeux pour les peuples, la planète, la prospérité et la paix d'ici 2030, tout en s'appuyant sur les partenariats internationaux, nationaux et locaux au cœur desquels les populations doivent être impliquées.

Cet agenda 2030 s'adresse directement aux collectivités et acteurs socio-économiques du monde entier qui doivent s'efforcer de donner une résonance locale à ce programme.

OBJECTIFS **DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**





La précédente stratégie de la Région Centre-Val de Loire en matière d'action internationale adoptée en décembre 2017 avait pour vision « **une action extérieure, qui contribue à la résolution des défis planétaires et à l'internationalisation des politiques publiques, des acteurs et des territoires** ». L'action internationale de la Région répondait aux objectifs suivants :

- Répondre par la coopération et la solidarité aux grands défis environnementaux et sociaux ;
- Concourir au rayonnement et à l'attractivité internationale de la région et révéler les opportunités économiques qui peuvent en découler ;
- Favoriser la cohésion sociale et le mieux vivre ensemble ;
- Promouvoir les valeurs de tolérance et les droits humains ;
- Accompagner le développement local tout en favorisant l'innovation et la créativité.

Elle s'appuyait ainsi sur un **cadre d'intervention remodelé pour une Région ouverte sur le monde et solidaire** avec :

- Des partenariats stratégiques au bénéfice d'intérêts partagés et réciproques des territoires ;
- Un soutien aux acteurs de la solidarité internationale et de la citoyenneté européenne, pour des actions en France et à l'international ;
- Un appui en faveur des victimes de catastrophe : aide humanitaire d'urgence et de post-urgence.

Dans ce cadre, elle insistait sur la nécessité d'une **gouvernance renforcée par une Conférence Permanente des Relations Internationales (CPRI)**. Installée en 2018, la CPRI avait pour objectifs :

- D'être un espace d'échange et de concertation, à vocation consultative et ayant pour effet d'inspirer les politiques régionales ;
- De mobiliser les différents acteurs régionaux dans toute leur diversité (collectivités, associations, établissements publics...), ayant une implication internationale et

européenne. Les membres de la CPRI avaient fait le choix d'une participation ouverte, permettant librement à de nouveaux acteurs d'entrer et sortir, en fonction des chantiers en cours ;

- D'objectiver l'action internationale sur le territoire par une communication partagée, d'observer des pratiques et de faire une évaluation continue ;
- D'encourager la coopération et la complémentarité entre les différents acteurs à la faveur de chantiers de réflexion partagés, dans une logique décloisonnée ;
- De conférer à la Région un rôle d'animation territoriale autour des questions internationales et européennes et de collectivité intermédiaire entre les partenaires extérieurs et les territoires.

Elle proposait également un **Cadre d'Appui aux Projets Européens et Internationaux (CAPEI)** pour apporter son concours financier à des projets de coopération et de solidarité internationale portés par les associations, les collectivités territoriales et les établissements publics du territoire régional, en dehors de ses zones prioritaires de coopération. Il s'agissait par là-même de répondre à une **logique de complémentarité constructive entre la Région Centre-Val de Loire et les acteurs régionaux de la coopération et de la solidarité internationale**. Ce dispositif s'articulait autour de trois axes :

- Axe 1 – Sensibilisation à la citoyenneté européenne et à la solidarité internationale (**comprendre**) ;
- Axe 2 – Solidarité et coopération internationales pour contribuer à la réalisation des ODD (**agir**) ;
- Axe 3 – Mobilité internationale des jeunes (**bouger**).

Cette stratégie a fait l'objet d'une évaluation en 2023-2024 assortie de recommandations dont le présent document tient compte.





Dans ce contexte, la Région Centre-Val de Loire développera sa nouvelle stratégie de coopération et de solidarité internationales autour de **5 ambitions transversales, déclinées en 15 mesures.** »

Le volontarisme initial de la Région Centre-Val de Loire ne s'est pas démenti au fil des mandats. Aujourd'hui, la nécessité de s'enrichir d'expériences, de points de vue, de façons de faire divers est plus que jamais essentielle pour mutualiser, s'inspirer, créer des ponts tant entre acteurs publics et socio-économiques qu'entre populations. L'interconnaissance est le meilleur vecteur de tolérance, de respect et de compréhension mutuels. C'est un formidable moyen de lutter contre le rejet et la haine de l'autre, contre les discriminations et le racisme encore trop présents dans notre société et de contribuer à la construction et à la diffusion d'une culture de la paix et participer à faire reculer les conflits dans le monde.

La Région réaffirme aujourd'hui sa volonté d'inscrire son action internationale dans le référentiel des ODD, tout en l'articulant avec ses politiques régionales. Pour cela, elle s'appuie notamment sur **la déclaration d'état d'urgence écologique et sociale** adoptée en décembre 2021 pour préserver les biens communs et **limiter l'empreinte écologique de son action** et, par ses projets et ceux des autres porteurs de projets de coopération et de solidarité internationales du territoire (principalement les associations, collectivités, universités ou lycées), **contribuer à lutter contre le dérèglement climatique et adapter les territoires à ses effets.**

Dans ses propres actions tout comme dans ses dispositifs de soutien, elle prend également en compte de **manière invariable et transversale, la jeunesse**, minoritaire sur le plan démographique en Europe, majoritaire dans les pays du Sud, avec cependant des enjeux partagés d'éducation, d'insertion socio-professionnelle, d'implication et d'engagement

citoyens, à travers la mobilisation de la **clause d'impact jeunesse** adoptée en novembre 2022.

Enfin, selon une étude menée par « Equal Measures 2030 », 73 % des cibles des ODD dépendent directement ou de manière significative de **l'égalité des genres**. Ainsi, réaliser l'égalité femmes-hommes et les actions signalées par l'ODD 5 accélérerait de manière significative la réalisation des ODD dans leur ensemble.

L'intégration des enjeux de genre dans les projets de coopération décentralisée et de solidarité internationale est donc essentielle au développement local ici et là-bas. Sur ce volet, la Région, pour sa politique de coopération et de solidarité internationales comme pour toutes les autres, peut se référer à la stratégie régionale égalité entre les femmes et les hommes votée en 2023.

Par ailleurs, la Région Centre-Val-de Loire, fidèle à ses valeurs de solidarité et d'hospitalité, accueille chaque année sur son territoire des personnes étrangères, en exil, étudiantes, ou souhaitant rejoindre leurs proches. La crise ukrainienne en a fait récemment la démonstration par l'émotion et l'élan de solidarité qu'elle a générés.

Dans un contexte socio-politique de fragmentation de la société et de repli sur soi, la Région, en cohérence avec son action internationale de coopération et de solidarité là-bas, agit et veut aller plus loin encore pour améliorer ici la situation des personnes venues d'ailleurs, afin de contribuer à les accueillir humainement, de façon digne et inconditionnelle.

Elle souhaite ainsi proposer et promouvoir une **vision positive des migrations, considérant que les populations qui arrivent sur son territoire, d'où qu'elles viennent, sont source de richesse**. Dans le respect des compétences de l'État en matière d'accueil et d'intégration, la Région souhaite, au travers de ses politiques, contribuer à développer des leviers complémentaires en articulant son action avec celles des autres collectivités et de la société civile.

Cette ambition visant à faire reconnaître le Centre-Val de Loire comme un « territoire solidaire et accueillant » est pleinement intégrée dans cette nouvelle stratégie, comme corollaire, sur le territoire régional, de la politique de coopération et de solidarité menée à l'international depuis de nombreuses années.

Aujourd'hui, il s'agit donc, pour notre collectivité, de **penser l'action internationale dans une dynamique proactive** pour :

- **Répondre par la coopération et la solidarité aux grands défis** démocratiques, écologiques et sociaux, tout en s'appuyant sur les marqueurs territoriaux de la Région et les objectifs de développement durable de l'ONU ;
- **Concourir au rayonnement et à une dynamique internationale de la région, et révéler les opportunités de partenariats** qui peuvent en découler

dans de nombreux domaines ;

- **Favoriser la cohésion sociale et le mieux vivre ensemble** en faisant de la jeunesse, de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la transition écologique des clauses invariables d'intervention ;
- **Promouvoir les valeurs de tolérance et les droits humains** ;
- **Accompagner le développement local en s'inspirant d'expériences menées sur des territoires partenaires** en Europe et dans le monde.



AMBITION 1

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE :

DES COOPÉRATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES S'INSCRIVANT DANS UNE DYNAMIQUE DE RÉCIPROCITÉ ET D'ENRICHISSEMENT MUTUEL, AU BÉNÉFICE DES POLITIQUES PUBLIQUES RÉGIONALES ET DES ACTEURS DES TERRITOIRES

La Région porte des coopérations décentralisées de long terme conclues avec plusieurs collectivités étrangères appelées **Zones Prioritaires de Coopération (ZPC)**.

Ces partenariats encouragent et favorisent la conduite de projets durables et structurants. Ils répondent à différentes priorités et politiques régionales et mobilisent une grande diversité d'acteurs du territoire activement associés à ces programmes (élaboration, mise en œuvre, évaluation). **Ces coopérations font l'objet de moyens dédiés, humains et financiers, avec le soutien de cofinancements (Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, Agence Française de Développement...)** Ils peuvent faire l'objet d'évaluations spécifiques et le contenu, tout comme l'intensité des échanges, peuvent être ajustés compte-tenu de l'évolution des priorités de chaque partenaire mais aussi du contexte diplomatique entre États. Les priorités thématiques sont abordées à l'occasion des comités mixtes, en lien avec la feuille de route partagée avec chaque collectivité étrangère partenaire.

Durant ces 20 années de coopération, la Région Centre-Val de Loire a noué des relations historiques et solides dans différentes zones de coopération, en faveur d'un enrichissement mutuel des territoires et des acteurs partenaires.

L'action régionale en matière de coopération décentralisée d'abord s'est construite dans **un prisme de solidarité et d'appui à la décentralisation en Afrique, en Asie et en Europe**. Elle s'est progressivement différenciée au regard de l'évolution de ces États et permet de classer nos partenariats en trois catégories.

Des coopérations avec des pays bénéficiaires de l'aide publique au développement : coopérations avec la région du Gorgol en Mauritanie (2002), la région de Mopti au Mali (2005), la province de Luang Prabang au Laos (2005) et la région de Meknès-Tafilalet au Maroc (2009). Ces coopérations avaient notamment pour ambition de renforcer les capacités institutionnelles et de soutenir le développement économique et social de ces régions. Preuve de leur dynamisme, de nouveaux accords de coopération ont été signés en 2016 avec la nouvelle région de Fès-Meknès au Maroc et la région du Gorgol en Mauritanie en 2022, au fur et à mesure de l'avancement de la décentralisation dans ces pays.

Des coopérations avec des pays émergents :

des coopérations avec la province du Hunan en Chine et l'État du Tamil Nadu et le territoire de Pondichéry en Inde (2008).

Des coopérations avec des pays membres de l'Union européenne :

coopérations avec la région de Pardubice en République Tchèque (2003), la Voïvodie de Malopolska en Pologne (2003), le land de Saxe-Anhalt en Allemagne (2004), dans une logique d'ouverture à l'est et d'appui à la transition démocratique et à la décentralisation des anciens États du bloc soviétique, et plus récemment la région Toscane en Italie (2024).

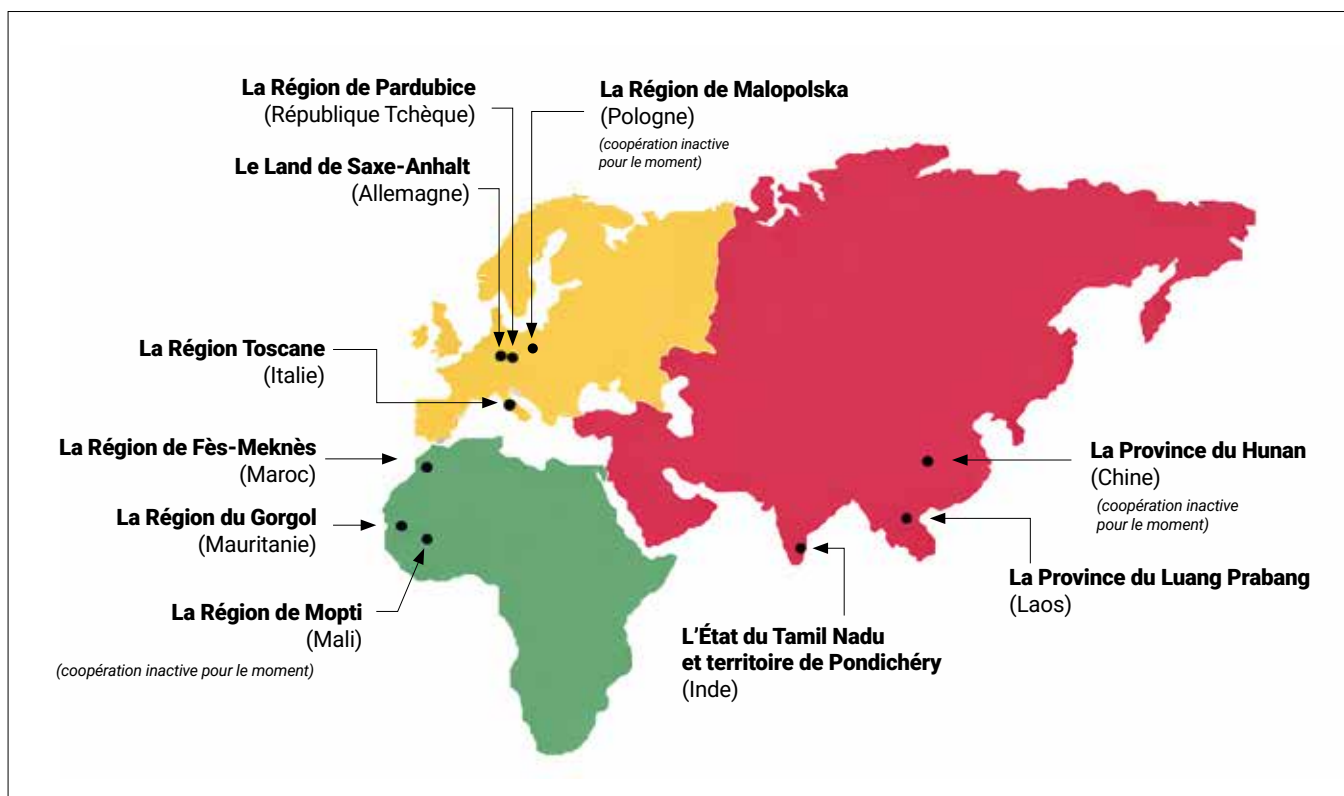
Depuis 20 ans, le monde et les sociétés n'ont eu de cesse de se transformer avec la nécessité de se réinventer à l'aune du contexte mondial, européen et national. L'impact de plus en plus fort des transitions et des évolutions géopolitiques ont conduit à **remodeler l'action en faveur de nos zones de coopération**.

Actuellement, ces partenariats stratégiques se concentrent sur les autorités locales de Toscane en Italie, de Saxe-Anhalt en Allemagne, de Fès-Meknès au Maroc, du Gorgol en Mauritanie, de Luang Prabang au Laos, du Tamil Nadu et de Pondichéry en Inde et de Pardubice en République Tchèque. Ils font l'objet d'un pilotage spécifique dans le cadre des comités mixtes de coopération.

Les contextes géopolitiques ne permettent pas, pour l'instant, de réunir les conditions propices au développement des partenariats engagés avec la région de la Malopolska en Pologne, de Mopti au Mali et de la province du Hunan en Chine.

Nos coopérations décentralisées, dont la dynamique n'a jamais été démentie, doivent continuer de **s'inscrire dans un cadre de promotion des valeurs fortes d'amitié entre les peuples, de solidarité, de respect des droits humains** mais également se renouveler au profit d'une réponse commune aux enjeux contemporains.





Mesure 1

POURSUIVRE LES COOPÉRATIONS, EN LES RECENTRANT SUR DES THÉMATIQUES PRIORITAIRES EN LIEN AVEC LES MARQUEURS RÉGIONAUX



Comme recommandé par l'évaluation de la stratégie internationale menée en 2023-2024, la Région souhaite renforcer son action régionale en matière de coopération décentralisée, en s'appuyant sur son historique et son dynamisme, et en la liant plus fortement avec ses **marqueurs régionaux afin de la rendre plus lisible et impactante** :

- Des coopérations autour de la thématique de l'eau, en tant que bien commun, et des fleuves ;
- Des coopérations autour de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'art de vivre, en lien avec le label « Nouvelles Renaissance » ;
- Des coopérations dans les domaines de l'atténuation et de l'adaptation au dérèglement climatique portés par la COP régionale, notamment par la recherche et l'innovation ;
- Des coopérations en faveur du développement des pouvoirs d'agir des sociétés civiles ici et là-bas (appui à l'entrepreneuriat social et solidaire, soutien aux acteurs de jeunesse, appui institutionnel...) dans la poursuite de son engagement en faveur d'une « démocratie permanente ».

Considérant les marqueurs régionaux, voici aujourd'hui les thématiques prioritairement traitées dans chaque zone de coopération au regard des dynamiques existantes.

Zones prioritaires de coopération	Eau & fleuves	Culture, patrimoine & art de vivre	Recherche, innovation & climat	Pouvoir d'agir des sociétés civiles	Echanges institutionnels
Allemagne - Saxe Anhalt	★	★ ★	★	★ ★	★ ★ ★
Chine - Hunan				★	★
Inde - Tamil Nadu et Pondichéry		★ ★	★		★ ★ ★
Italie - Toscane		★ ★ ★	★		★ ★
Laos - Luang Prabang	★ ★				★ ★
Mali - Mopti				★	
Maroc - Fès Meknès		★ ★		★	★ ★ ★
Mauritanie - Gorgol		★	★	★ ★	★ ★ ★
Pologne - Malopolska				★	★
République Tchèque - Pardubice		★			★ ★

Ces thématiques permettront **d'impulser et d'approfondir une nouvelle dynamique**, sans pour autant interdire une action en lien avec les thématiques parfois nombreuses identifiées dans les différents accords conclus. Les actions à conduire seront examinées annuellement avec nos

partenaires à l'occasion des comités mixtes. Concernant les coopérations européennes, une synergie sera recherchée avec les priorités thématiques fixées dans la communication relative à l'implication régionale dans l'Union européenne.

Mesure 2

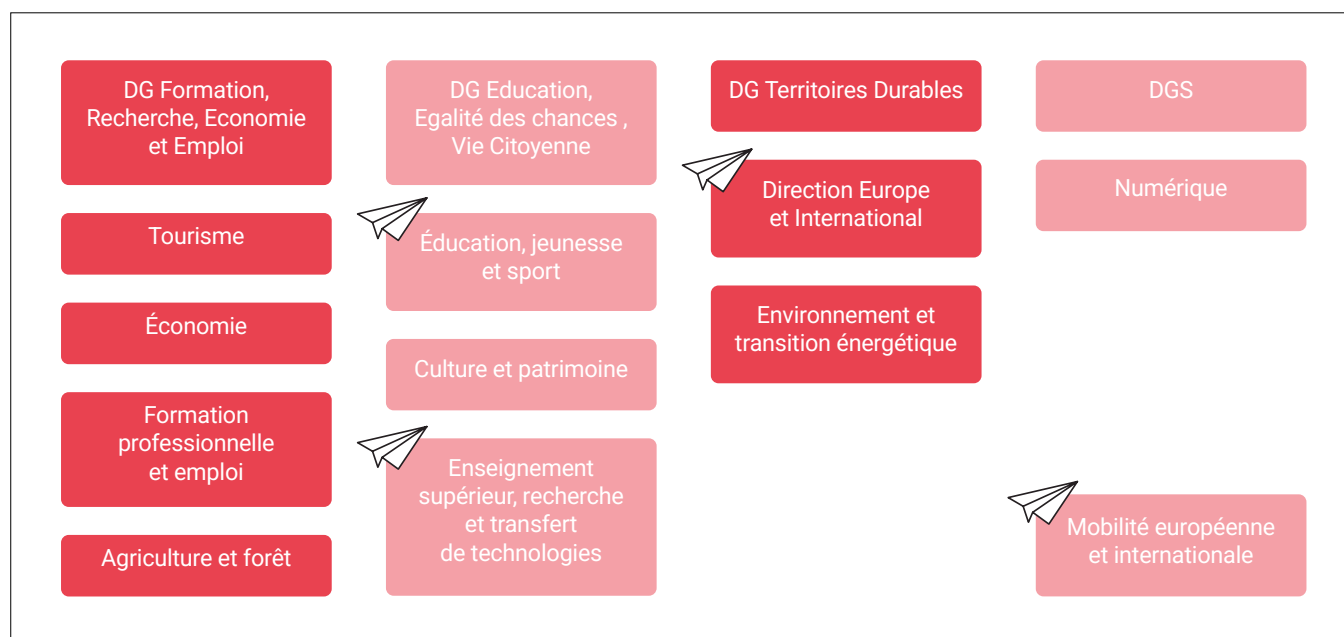
PAR NATURE, TOUTES LES POLITIQUES PUBLIQUES ONT VOCATION À ÊTRE INTERNATIONALISÉES POUR BÉNÉFICIER D'UN ENRICHISSEMENT ET D'UN APPORT RÉCIPROQUES. À CE TITRE, LES TRANSITIONS ÉCONOMIQUES, ÉCOLOGIQUES, SOCIALES ET DÉMOCRATIQUES DOIVENT D'INSCRIRE EN FIL ROUGE DE L'ACTION RÉGIONALE EN MATIÈRE DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Différents documents stratégiques et dispositifs régionaux intègrent **une dimension internationale** dont notamment :

- Jeunesse : Ma RégionOLycée, Erasmus+
- Économie et innovation : le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.
- Enseignement supérieur et recherche : schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, un dispositif de bourses à la mobilité sortante des étudiants, l'accueil de chercheurs étrangers via Le Studium, les dispositifs « Ambition Recherche Développement Centre-Val de Loire. »
- Tourisme : la stratégie régionale de développement touristique.
- Culture : le dispositif Aux Arts Lycéen-nes et Apprenti-es, les nouveaux cadres de soutien à la création et à la mobilité des projets artistiques.
- Environnement et agriculture : la stratégie Alimentation, le volet coopération internationale du programme LEADER du FEADER et le rapport sur la prise de compétences concertation et animation autour des enjeux de l'eau.



PANORAMA DES DIRECTIONS MÉTIERS DE LA RÉGION INTÉGRANT UNE DIMENSION EUROPE ET INTERNATIONALE DANS LEURS STRATÉGIES ET/OU DISPOSITIFS



Ces différents documents stratégiques et dispositifs sont également en lien avec nos marqueurs régionaux. **L'action en matière de coopération décentralisée, sans se substituer à ces documents, doit pouvoir enrichir leur action, en être un prolongement et un levier supplémentaire à activer pour les enrichir.**

Les actions suivantes, sans être exhaustives, permettent d'illustrer la façon dont les coopérations peuvent nourrir les politiques régionales, les projets des acteurs du territoire et réciproquement :

Concernant la jeunesse et la mobilité, la Région a notamment conduit avec ses partenaires allemands, tchèques, marocains et mauritaniens des expérimentations autour du service civique international en réciprocité pour permettre aux jeunes des différents territoires d'avoir une expérience internationale. Par ailleurs le CRIJ a été régulièrement sollicité pour appuyer des actions en faveur de la jeunesse et de la mobilité dans nos différentes zones de coopération.

Concernant la culture, les actions conduites avec le Land de Saxe-Anhalt en sont une parfaite illustration. La célébration des 20 ans de la signature de l'accord de coopération qui a vu l'organisation d'un concert « Barok » avec des jeunes artistes allemands et français, ainsi que l'envoi régulier de chanteuses et chanteurs français pour la fête de la musique en Saxe-Anhalt témoignent de la richesse des échanges artistiques. Par ailleurs, les directions de la culture de notre région et du Land se réunissent annuellement pour des échanges de pratiques. Enfin, le dispositif Aux Arts Lycéennes et Apprenti.es est décliné dans la majorité de nos zones de coopération. Sur son volet international, ce dispositif permet l'accueil d'artistes d'une région partenaire dans un établissement scolaire de la région et l'envoi d'un artiste régional dans un établissement scolaire d'une région partenaire.

Concernant l'économie et le numérique, des échanges ont été réalisés sur l'économie sociale et solidaire avec la région de Pardubice en République Tchèque, des échanges sont en cours avec la Région Toscane en Italie et la Région de Fès-

Meknès au Maroc concernant l'artisanat et les métiers d'art, notamment pour mettre en relation et réaliser des échanges de pratiques avec nos campus respectifs des métiers et des qualifications. Par ailleurs le CRNum été mobilisé pour des échanges avec ses homologues indiens, dans le cadre du salon du numérique.

Concernant l'innovation et l'enseignement supérieur et la recherche, plusieurs échanges ont eu lieu entre Le Studium, nos universités et leurs homologues indiens pour accueillir des chercheurs étrangers mais également conclure des partenariats académiques et de recherche. Par ailleurs, l'Université d'Orléans est lauréate d'un APR-IR pour son projet PATAMIL consistant à travailler sur l'équité alimentaire et le développement de projets alimentaires de territoire en lien avec le Tamil Nadu.

Concernant le tourisme, le projet de tourisme équestre avec la Région de Fès-Meknès au Maroc est emblématique dans



la mesure où il permet d'accompagner cette région dans l'élaboration d'une stratégie régionale intégrée, faisant du tourisme équestre un outil de développement économique durable, de rayonnement de son territoire et de mise en valeur de son patrimoine. Par ailleurs, le Comité Régional du Tourisme Centre-Val de Loire entretient des liens étroits avec son homologue indien concernant les thématiques de l'hospitalité, de la gestion des flux touristiques et de la mise en valeur du patrimoine, mais également avec son homologue toscan concernant une promotion touristique commune y compris au grand international, le tourisme à vélo, des échanges de pratiques sur l'expérience de visite et l'hospitalité, un projet de labellisation des savoir-faire et de l'artisanat au niveau européen ou encore la mise en valeur de deux chartes rédigées et promues par les toscans (charte du tourisme durable et charte du tourisme féminin).

Concernant l'eau et environnement : l'eau est un marqueur fort de notre coopération avec la province du Luang Prabang au Laos avec nombre de partenariats avec les acteurs associatifs. Le GRET a notamment conduit le projet WISE qui vise à contribuer à l'amélioration de l'environnement et des conditions de vie des habitants de la ville de Luang Prabang pour une meilleure gestion des zones humides inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Par ailleurs,

le projet Dear Water est particulièrement exemplaire dans la mesure où il a permis la mise en place d'infrastructures d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans des villages isolés. Ce projet comporte notamment une composante urbaine animée par l'Université de Tours et vise à mettre en place un département d'études de l'eau au sein de l'université Souphanouvong de Luang Prabang. Concernant la région du Gorgol en Mauritanie, l'école d'horticulture La Mouillère a récemment signé un accord de partenariat avec l'Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricole. Ce projet permet de favoriser le partage d'expériences en réciprocité, à portée pédagogique et professionnelle, et met en lumière le rôle capital des jeunes dans les métiers du végétal et de l'environnement. Ce projet permettra des échanges au travers de thématiques aux enjeux forts : souveraineté alimentaire, reforestation et gestion de l'eau. Enfin, à l'occasion de la célébration des 20 ans de coopération entre la Région et le Land de Saxe-Anhalt, une réunion s'est tenue entre l'Etablissement Public Loire et son homologue de Saxe-Anhalt dans l'objectif de partager et de porter des sujets communs sur la prévention du risque inondation.

Ces quelques exemples illustrent parfaitement la dynamique plus qu'active de nos coopérations, notre capacité à mobiliser nos dispositifs régionaux et les acteurs de notre territoire au profit d'un enrichissement de nos politiques publiques.

Mesure 3

ACCOMPAGNER L'ÉMERGENCE DE COOPÉRATIONS AU BÉNÉFICE DES POLITIQUES SECTORIELLES



En parallèle, la Région développe des coopérations de projets et des échanges d'expertises ou coopérations techniques. Il s'agit de nouvelles coopérations plus ponctuelles, délimitées dans le temps, engagées avec une ou plusieurs collectivités étrangères autour d'une action spécifique, en lien avec une politique publique portée par la collectivité régionale.

Le choix des territoires de coopération peut notamment faire référence aux stratégies ou schémas de la collectivité en investissant des partenariats portant sur des thématiques en phase avec les priorités régionales (par exemple : projets européens « Pairs à pairs » avec le Central Danemark sur le

climat en lien avec la Mission Adaptation de l'Europe, projet sur la biodiversité et la forêt avec la province du Rio Negro en Argentine...).

Ces coopérations reposent sur une unité de lieu, de projet, de durée, et la Région se réserve la possibilité, à l'issue du projet et après son évaluation, de développer des relations plus structurantes avec les collectivités partenaires. Elles s'appuient de préférence sur des outils financiers dédiés aux politiques sectorielles, des échanges de pratiques et la mise à disposition d'expertise locale. Une instance mixte de pilotage sera créée pour chacune des coopérations de projet.

AMBITION 2

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

**DES COOPÉRATIONS EUROPÉENNES ET
INTERNATIONALES S'INSCRIVANT DANS UNE
DYNAMIQUE DE RÉCIPROCITÉ ET D'ENRICHISSEMENT
MUTUEL, AU BÉNÉFICE DES POLITIQUES PUBLIQUES
RÉGIONALES ET DES ACTEURS DES TERRITOIRES**

Dans sa stratégie en matière d'action internationale adoptée en 2017, la Région Centre-Val de Loire avait souhaité une gouvernance renforcée et élargie par **l'instauration de la Conférence Permanente des Relations Internationales (CPRI)**.

Cette instance s'est construite chemin faisant, avec ses membres. Elle a pour objet l'appropriation et la diffusion d'une culture de l'action internationale en région Centre-Val de Loire, tant en interne de la collectivité qu'à l'extérieur. L'intention est de **favoriser le décloisonnement entre les nombreux acteurs des relations internationales** (collectivités, entreprises, universités, ONG, centres de recherches, associations, lycées, acteurs culturels, etc.).

À travers l'appropriation et la diffusion d'une culture de l'action européenne et internationale en région Centre-Val de Loire, la CPRI est un lieu d'interaction sur les questions européennes et internationales en région qui permet une plus grande visibilité des dynamiques portées par les relations internationales sur les territoires. Son action s'articule autour d'un fil rouge annuel ou pluriannuel choisi par ses membres.

Par ailleurs, ses missions et son animation sont étroitement articulées avec l'action du **Réseau Régional Multi-Acteurs (RRMA) Centraider**, reconnu par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères.

La Région Centre-Val de Loire soutient la mise en réseau des acteurs de la solidarité internationale par le réseau régional multi-acteurs Centraider, dont l'action ancrée dans le territoire régional lui permet d'animer, d'informer, d'accompagner et de former les acteurs et les porteurs de projets de solidarité internationale. Ce RRMA s'appuie sur près d'une centaine de structures adhérentes et est présent sur quatre départements : Vendôme (41), Joué-lès-Tours (37), Orléans (45) et Bourges (18).

Centraider est une association au cœur des réalités locales de la solidarité internationale et constitue un réel atout, pour les acteurs du territoire, dans la détection de projets, l'accompagnement au montage de projet et dans l'analyse et la communication des résultats.

Conduisant également des missions d'observation, d'études et de prospective, Centraider permet à la Région Centre-Val de Loire de disposer d'informations fiables et de coorganiser des événements régionaux d'envergure.

Centraider contribue notamment à **appuyer les acteurs**

régionaux dans le montage de leurs projets dans la perspective d'un dépôt de demande d'aide auprès du Cadre d'Appui aux Projets Européens et Internationaux (CAPEI). Adopté concomitamment à la stratégie en matière d'action internationale de 2017, ce cadre d'intervention se réfère aux objectifs de développement durable (ODD). Il a fait l'objet d'évolution en 2020 et en 2022, notamment pour :

- Rendre le dispositif plus lisible et mieux compris par les acteurs en réajustant les actions éligibles dans les différents axes et simplifiant les plafonds,
- Réaffirmer des priorités transversales régionales pour soutenir des projets répondant à des objectifs ambitieux : ajout d'un critère qualitatif sur la prise en compte du changement climatique et de la lutte contre les discriminations, etc.

Enfin, la Région a, dès l'origine, inscrit dans sa politique de coopération internationale un volet **d'appui aux populations victimes de catastrophes au travers de l'aide humanitaire d'urgence**. Cette intervention est par nature imprévisible et la Région tente de s'appuyer sur différentes priorités et critères d'intervention pour agir. Elle se mobilise en premier lieu en direction de ses territoires partenaires, comme cela a été le cas dans son soutien à la Région Gorgol en Mauritanie lors des inondations de l'été 2022. Elle choisit prioritairement d'orienter son aide au bénéfice des collectivités locales pour les aider à restaurer l'accès des populations aux services publics, comme en témoigne sa contribution au fonds de Cités Unies France suite à la terrible explosion du port de Beyrouth en août 2020. Elle s'attache enfin à se mobiliser au sein d'actions groupées permettant une mutualisation des moyens en faveur des structures spécialistes de l'urgence, comme par exemple la contribution au fonds d'urgence de la Croix Rouge Internationale suite au tremblement de terre au Maroc et aux inondations provoquées par la tempête Daniel en septembre 2023 ou la contribution au fonds de l'État FACECO lors de l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022. La Région s'est également engagée depuis 2020 dans la plateforme des collectivités solidaires portée par l'association SOS Méditerranée afin de contribuer aux actions de sauvetage en mer des personnes migrantes, en conformité avec le droit international maritime.

Au travers de ces différents critères, la Région porte une attention particulière à la traçabilité des actions financées, au professionnalisme des acteurs soutenus et à l'impact durable des actions d'urgence et de post-urgence.

ENCOURAGER L'EXPÉRIMENTATION TERRITORIALE ET MÉTHODOLOGIQUE VIA LA CONFÉRENCE PERMANENTE DES RELATIONS INTERNATIONALES (CPRI)

La CPRI est notamment organisée en 5 groupes de travail actifs, formés à l'initiative de ses membres et pouvant faire l'objet d'évolution en fonction des actualités et opportunités à travailler en commun :

- **Gouvernance et animation de la CPRI** : ce groupe a pour vocation de faire du lien entre les groupes de travail pour maintenir une cohérence entre eux. Ainsi, il propose des thématiques de travail communes aux participants. Il a par exemple proposé en 2022 de réfléchir à la prise en compte de l'empreinte écologique dans les projets de coopération internationale.
- **Recherche et innovation à l'international** : ce groupe a vocation à partager des actualités et des outils pour faire mieux reconnaître l'écosystème de recherche et d'innovation en région à l'international.
- **Europe et citoyenneté** : ce groupe travaille à la promotion de la connaissance de l'Europe sur le territoire, notamment auprès des jeunes. Ce groupe est notamment à l'initiative du challenge « Jeunes d'Europe, exprimez-vous ! ».
- **Mobilité et engagement international des jeunes** : l'enjeu principal de ce groupe est la mobilité européenne et internationale des jeunes dans le cadre scolaire, l'éducation populaire ou encore la formation professionnelle. Une réflexion est organisée autour de la volonté à susciter, chez les jeunes, l'envie de se tourner vers une expérience de mobilité. Ce groupe se réunit pour échanger sur les ressources et méthodes d'accompagnement pour permettre aux jeunes de participer à des programmes de mobilité. Il a notamment travaillé sur le dispositif « la Boussole des Jeunes » du CRIJ.
- **Territoire solidaire et accueillant** : créé en 2021, il avait pour objectif initial une interconnaissance générale entre les différents acteurs et une meilleure connaissance des problématiques d'accueil et d'intégration. Il réunit ainsi des acteurs de la solidarité internationale mais également de l'accueil et de l'intégration. Ensemble ils ont identifié deux chantiers prioritaires :

- L'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) autour des questions de migration et la contribution au développement d'une politique régionale au travers, notamment, de la réflexion sur le travail en réseau.
- Le groupe a également été invité à suivre et contribuer au diagnostic territorial réalisé par la Région.

L'évaluation a permis de mettre en valeur tout l'intérêt de cette instance, unique à l'échelle nationale. Les feuilles de route annuelles travaillées par chaque groupe de travail et lors des séances plénières intégreront désormais une dimension plus forte relative à l'expérimentation territoriale et méthodologique.



© Boris Adamczyk

CONSOLIDER LE PARTENARIAT AVEC LE RÉSEAU RÉGIONAL MULTI-ACTEURS CENTRAIDER (RRMA)

Son action permet, au fil des années, de **structurer un écosystème de la solidarité internationale riche et pluriel**, dont les acteurs, accompagnés par le réseau, sont solides et en capacité de mener des projets aux impacts de plus en plus importants dans leurs territoires partenaires.

La Région Centre-Val de Loire déploie de concert avec Centraider des **feuilles de route communes** autour de **chantiers partagés co-animés** tels que :

- la mobilité internationale des jeunes,
- l'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale,
- la sensibilisation des publics aux questions de migration,
- l'accompagnement des structures de solidarité internationale au travers d'un incubateur.



MAINTENIR LE SOUTIEN FINANCIER À LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE À L'AIDE DU CADRE D'APPUI AUX PROJETS EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX (CAPEI)

L'axe 2 du CAPEI « La solidarité et la coopération internationales pour contribuer à la réalisation des ODD (agir) » rappelle l'engagement réciproque que représente la solidarité internationale et l'interdépendance entre les différents domaines d'intervention (éducation, accès aux services essentiels, lutte contre les inégalités, agriculture durable et activités génératrices de revenus, etc.). Une attention particulière est portée à l'analyse des effets des projets en matière d'égalité femmes-hommes, de discrimination et de contribution à la lutte contre le changement climatique.

L'objectif de cet axe est de **soutenir les projets contribuant au renforcement des capacités de la société civile et des autorités locales dans les pays bénéficiaires d'aide publique au développement**, en dehors des régions partenaires de la Région Centre-Val de Loire, en vue de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et favoriser un développement plus équitable et durable du monde.

Par ailleurs, pour les porteurs de projets eux-mêmes, le montage et l'exécution des projets permet d'améliorer leur ouverture à d'autres réalités et leur montée en compétence en termes d'ingénierie. L'action de restitution des projets permet notamment une dimension de retour sur le territoire et de sensibilisation locale à la solidarité internationale.

Dans le cadre de cette nouvelle stratégie, une attention sera portée au **soutien des méso-projets** qui pourront émerger de l'incubateur mis en place par Centraider.



Séisme région Marrakech 2023

Mesure 7

L'APPUI AUX VICTIMES DE CATASTROPHES AU TRAVERS DE L'AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE

Force est de constater que ces dernières années le contexte géopolitique comme les bouleversements climatiques ont accéléré les crises humanitaires. **La Région continuera à exprimer sa solidarité en faveur des victimes de catastrophes dans le respect des priorités et critères d'intervention qu'elle s'est fixés.**

En accord avec la philosophie des Objectifs du Développement Durable, il est proposé de recourir, dans la mesure du possible, à une vision globale des crises (alimentaire, climatique, sécuritaire, sanitaire) et de contribuer, activement ou par une veille régulière, aux échanges de pratiques internationaux autour de la prévention et la gestion des risques, permettant ainsi de capitaliser pour notre propre territoire des exemples de réponses à des crises qui pourraient un jour nous toucher (sécheresse extrême, incendie, inondation, accueil de réfugiés...).

Enfin, la Région sera attentive à la participation des ONG soutenues à la « Charte sur le Climat et l'Environnement pour les organisations humanitaires » initiée par le Comité international de la Croix Rouge en 2020 et soutenue par les bailleurs internationaux. Cette chartre vise à proposer un ensemble de principes visant à **guider l'action humanitaire face aux crises climatiques et environnementales**, à réduire l'exposition et renforcer la résilience des populations face aux risques pouvant découler des catastrophes ainsi qu'à réduire l'impact environnemental des actions d'urgence.

AMBITION 3

ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET À LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE :

*CITOYEN-NES ET ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES
ÉVEILLÉS AUX ENJEUX DE COOPÉRATION ET DE
SOLIDARITÉ EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES*



© Centraider

L'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI) peut être définie comme **une démarche pédagogique permettant de mieux comprendre le monde, de prendre conscience des interdépendances et de choisir d'agir pour faire évoluer les sociétés vers plus de solidarité et de justice.**

L'ECSI permet un ancrage de la solidarité internationale sur nos territoires, une ouverture des habitant.es au monde et à ses enjeux contemporains, un renouvellement des générations dans les associations de solidarité internationale ainsi que l'encouragement à la mobilité internationale des jeunes. C'est la raison pour laquelle la Région a choisi de mettre notamment l'accent

sur l'information et la sensibilisation des citoyens, dont les jeunes, et de soutenir les acteurs du territoire.

L'action régionale peut ainsi s'appuyer sur :

- L'organisation d'événements et sur une stratégie de communication efficace et pertinente, ciblée sur une variété de publics, en lien avec Centraider et les Europe Direct.
- Le dispositif financier CAPEI et notamment son axe 1
« L'éducation à la citoyenneté européenne et à la solidarité internationale (comprendre) » prenant en compte les ODD.
- Une participation aux jurys de projets en faveur de l'ECSI de dispositifs partenaires
- Les actions conduites avec les régions partenaires, tel que le projet « Mémoires croisées » avec le Land de Saxe-Anhalt.

RENFORCER LA VALORISATION DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET À LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE (ECSI)

Dans le cadre de son agenda régional, la Région Centre-Val de Loire participera à l'organisation et au relai d'événements d'envergure auprès des différents publics (acteurs institutionnels, acteurs socio-économiques, citoyen-nes et notamment les jeunes) pour **communiquer positivement sur les réalités de la solidarité internationale, de la migration et de l'intégration**.

Pour cela, elle s'appuiera notamment sur :

- Le RRMA Centraider et plus particulièrement son programme RECITAL-ODD, soutenu par l'Agence Française de Développement, qui vise à renforcer l'ECSI sur nos territoires par une approche locale des ODD.
- Les actions conduites dans le cadre de l'ambition « Une région accueillante qui crée les conditions d'un accueil digne et inconditionnel des personnes étrangères » (voir ambition n°4), notamment avec le projet ODDyssée 2 « Les migrations font bouger le monde » du GRDR, l'organisation d'événements régionaux à l'instar des rencontres régionales « ECSI et migration » coorganisées avec Centraider en 2023.
- Des partenariats à de grands événements nationaux notamment le Festival des Solidarités « Festisol », rendez-vous incontournable pour promouvoir et célébrer une solidarité ouverte au monde et aux autres, et le festival « AlimenTerre », événement sur l'alimentation durable et solidaire.
- Les groupes de travail de la CPRI.
- Les actions de restitution organisées par les bénéficiaires des subventions régionales dans le cadre de l'axe 2 du dispositif d'appui à la solidarité internationale.



Mesure 9

MAINTENIR LE SOUTIEN À L'ECSI À L'AIDE DU CADRE D'APPUI AUX PROJETS EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX (CAPEI)

La citoyenneté européenne et la solidarité internationale représentent un socle commun de valeurs pour agir à l'international. L'objectif de l'axe 1 « L'éducation à la citoyenneté européenne et à la solidarité internationale » du CAPEI est de promouvoir et de développer une meilleure connaissance et compréhension des enjeux européens et globaux sur le territoire régional pour une plus grande ouverture des citoyens sur le monde.

Cet axe vise également à offrir à chaque citoyen les clés lui permettant d'être acteur du changement pour porter les valeurs européennes et de solidarité internationale communes sur le territoire régional.

La **forme des actions d'ECSI se veut libre et créative, permettant de toucher les publics en fonction de leurs préoccupations et contextes locaux**, qu'il s'agisse de conférences, d'actions culturelles, d'expositions ou encore d'accueil de chantiers de jeunes ou de missions de volontariat au sein des organisations, l'ensemble de ces actions s'accompagne d'une médiation visant à la réflexion et à l'action.



AMBITION 4

MOBILITÉ : **UNE MOBILITÉ EUROPÉENNE ET** **INTERNATIONALE FACILITÉE** **POUR TOUTES ET TOUS**



© Carole Boulmier

Convaincue de l'impact socio-professionnel et citoyen des expériences à l'étranger, à la découverte d'autres modes de faire et de penser, **la Région facilite les opportunités et conditions de départ** pour toutes et tous et notamment les jeunes.

La Région accompagne depuis près de vingt ans la mobilité européenne et internationale des jeunes dans le cadre scolaire et extra-scolaire (bourses de mobilité, appui aux chantiers de jeunes, séjours de lycéen·nes, etc.). Elle a, pendant près de dix années, proposé à ses agents des congés de solidarité dans ses régions partenaires. Elle mobilise, dès que possible, l'expertise de ses agents et ses élus dans les échanges avec ses collectivités partenaires à l'étranger.

Après une période pandémique où les déplacements ont été contraints et dans une période où les crises internationales renforcent le sentiment d'insécurité et la peur de quitter son foyer, **il est aujourd'hui essentiel d'encourager à nouveau la rencontre et l'expérience de l'altérité vécue à l'étranger.** Toutefois, les préoccupations climatiques nous invitent à repenser cette mobilité et à l'inscrire dans une grille d'analyse recherchant l'équilibre entre l'impact environnemental et le bénéfice social et sociétal pour chaque déplacement. Aussi, la Région souhaite encourager les déplacements terrestres bas carbone à chaque fois que cela sera possible, en plus d'encourager des actions de « mobilité hybride » ajoutant les outils d'échange à distance (visio-conférence notamment) lorsque le déplacement ne se justifie pas.

Mesure 10

SOUTENIR LES MOBILITÉS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES DANS UN CADRE NON-FORMEL

La mobilité européenne et internationale de jeunes dans le cadre d'expériences non-formelles, qu'elle soit individuelle ou collective, **contribue au développement de compétences personnelles, sociales et professionnelles** : ouverture à l'autre, autonomie, confiance en soi, maîtrise d'une langue étrangère, gestion de projet... Par un suivi pédagogique tout au long du parcours de mobilité, les accompagnateurs soutiennent les jeunes dans la capitalisation et la valorisation des compétences acquises. L'expérience de mobilité renforce également le parcours citoyen et la compréhension des grands défis mondiaux. Enfin, la présence de jeunes étrangers, engagés dans une mission d'intérêt général, favorise l'ouverture internationale des territoires.

Aussi, dans un enjeu de réciprocité et d'ECSI, la mobilité entrante, et donc l'accueil de jeunes volontaires internationaux, est encouragée au travers de l'axe 1 du dispositif CAPEI, tandis que la mobilité sortante, au bénéfice des jeunes de notre territoire, est soutenue dans l'axe 3.

L'accompagnement de la mobilité nécessite un encadrement pédagogique particulier sur lequel la Région est attentive afin de garantir la qualité des expériences de mobilité.



CONTRIBUER À RENDRE PLUS LISIBLES LES DISPOSITIFS RÉGIONAUX DE MOBILITÉ POUR LES JEUNES

Depuis le début des années 2000, **la Région porte des dispositifs d'appui à la mobilité européenne et internationale des jeunes :**

- Appui à la mobilité des lycéens au travers du dispositif « TransEurope Centre » devenu 100 % mobilité (Direction de l'Éducation, de la jeunesse et du sport – DEJS)
- Appui à la mobilité des étudiants au travers de MobiCentre (Direction de l'Enseignement Supérieur – DESRTT)
- Appui à la mobilité des apprentis et lycéens agricoles au travers de EuroMétiers (Direction de l'Apprentissage – DPOF et Direction de l'Europe et International – DEI)
- Mobilisation de jeunes dans des missions de Volontariat de Solidarité Internationale (VSI) dans les régions de coopération, en partenariat avec France Volontaires (Direction Europe et International – DEI)
- Appui à la mobilité des jeunes en dehors du cadre scolaire (chantiers, volontariats, rencontres...) au travers du Cadre d'Appui aux Projets Européens et Internationaux (CAPEI, axes 1 et 3 – Direction Europe et International – DEI)
- Animation du groupe « mobilité des jeunes » de la Conférence Permanente des Relations Internationales (depuis 2018)

Elle a également **soutenu diverses expérimentations :**

- Mise en place d'un label « Parcours d'Europe » en 2011, progressivement abandonné.
- Co-animation du « Corémob », Comité Régional de la Mobilité, avec l'État (2015) et appui à la « plateforme régionale de la mobilité » (2016-2018).
- Pilotage du projet « Histoires internationales » autour du service civique international avec les régions partenaires (2019-2021).

Ces différents outils sont complémentaires et illustrent la place que la jeunesse prend dans l'ensemble des politiques

régionales. Ils reflètent aussi la multiplicité de l'offre proposée aux jeunes, s'adaptant à leurs profils, à leurs envies, à leurs parcours et à leurs moyens. Toutefois, les États Généraux de la Jeunesse ont à juste titre mentionné la difficulté pour les jeunes de se retrouver dans cette offre, complétée par d'autres offres portées par l'État, les acteurs associatifs ou encore des organismes privés. **Un rapport du CESER publié en décembre 2023 est venu renforcer ces constats et plaider pour une meilleure lisibilité de l'offre, une communication accrue pour développer l'appétence à la mobilité** ainsi qu'une meilleure observation des dynamiques en région.

Les dispositifs existent, les moyens, même modestes, sont mobilisés mais l'accès des jeunes de notre territoire à la mobilité reste limité.

Pour ce qui est de ses propres dispositifs de mobilité, la Région s'attachera à **articuler ses stratégies et à renforcer sa communication** sur son engagement en faveur de la mobilité internationale pour tous les jeunes.

En outre, la Région souhaite s'appuyer sur sa plateforme numérique YEPs pour accompagner les jeunes dans leur orientation, en partenariat avec l'État et le CRIJ, dans le cadre d'une **boussole territoriale dédiée à la mobilité internationale**. Au travers de cet outil, il s'agira de permettre aux 15-30 ans d'être mis en relation avec le bon professionnel (au plus près de chez lui) qui pourra les accompagner dans leur projet, leur besoin. Outre ce levier informationnel, il sera possible d'encourager la formation des acteurs sur ces questions en participant au dialogue mis en place dans le cadre du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ).

ENCOURAGER LA MOBILITÉ DES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ AFIN DE VALORISER LEUR EXPERTISE ET DE DÉVELOPPER UNE CULTURE DE LA COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

Si les bénéfices de la mobilité pour la jeunesse sont largement documentés, **ils n'en sont pas moindres pour les agents** de la collectivité régionale.

Ces bénéfices sont comme pour les jeunes de plusieurs ordres :

- Une ouverture au monde et une meilleure compréhension des enjeux planétaires
- Le développement de nouvelles approches professionnelles par l'échange et la confrontation avec des pratiques différentes

Ces bénéfices sont aussi au profit de la collectivité régionale dans son ensemble, à la fois pour sa politique de Ressources Humaines mais également dans l'enrichissement de l'ensemble de ses politiques publiques.

Si ces pratiques restent marginales et s'envisagent dans une approche de sobriété, il est cependant important de pouvoir valoriser les différents outils à la disposition de la Région pour développer une culture de l'Europe et de l'international au sein de ses services :

- Engagement d'une réflexion sur le dispositif de « **congé de solidarité** ».
- Participation de la Région ou de ses agents à des actions de **mécénat de compétences** au travers des programmes de mobilisation de l'agence Expertise France ou du programme d'appui à l'expertise des collectivités territoriales du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères.
- **Implication des agents des différentes directions métiers dans les échanges avec les régions de coopération décentralisée**, tant dans les déplacements que dans les actions d'accueil.

AMBITION 5

TERRITOIRE SOLIDAIRE ET ACCUEILLANT :

UNE RÉGION ACCUEILLANTE QUI
CONTRIBUE À CRÉER LES CONDITIONS
D'UN ACCUEIL DIGNE ET INCONDITIONNEL
DES PERSONNES ÉTRANGÈRES

Groupe « Territoire solidaire et accueillant » :
visite inspirante de la colocation solidaire CARACOL à Tours



© Carole Boulmier

La Région a sollicité en 2023 la réalisation d'un diagnostic des acteurs et dispositifs d'accueil des personnes étrangères primo-arrivantes sur son territoire afin de contribuer à la construction d'un nouveau volet de la politique régionale intitulé « Territoire solidaire et accueillant ». Cette ambition est un corollaire de la politique de coopération et de solidarité menée à l'international depuis de nombreuses années : être solidaire là-bas mais aussi ici à l'égard de personnes ressortissantes de pays partenaires ou non.

A ce jour, l'accueil et l'intégration des personnes étrangères primo-arrivantes sont pilotés de manière cloisonnée par divers acteurs : services de l'Etat, collectivités (communes, départements), associations de solidarité, organismes de formation... Par ce diagnostic, la volonté de la Région était de **mieux connaître cet écosystème en Centre-Val de Loire et d'identifier les axes d'intervention notamment de la Région dans le cadre de ses compétences pouvant appuyer les dynamiques territoriales existantes** et accompagner des initiatives dans des territoires peu dotés d'outils d'accueil et d'intégration. L'objectif est de pouvoir contribuer au sein de l'écosystème d'acteurs à proposer un accueil digne et inconditionnel de toute personne étrangère primo-arrivante.

Pour cela, le **diagnostic du territoire régional a identifié différents leviers d'action** pour améliorer l'accueil des personnes étrangères primo-arrivantes, notamment ceux de la Région, dans le cadre de ses compétences, parmi les 10 composantes de l'intégration qu'il a analysées et que sont :

la formation linguistique, la reprise ou la poursuite d'études, l'orientation professionnelle, l'intégration dans le monde de travail, la mobilité, la scolarisation en lycées, la parentalité et la garde d'enfants, le droit à la santé, l'accès à l'hébergement et au logement, les liens sociaux, les activités associatives et les liens avec les pays d'origine, l'accès au numérique.

D'ores et déjà, la Région est signataire, depuis 2023, d'un Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) avec la DREETS, visant à accompagner les personnes primo-arrivantes à accéder à une formation linguistique et/ou professionnelle, pour faciliter leur intégration socio-économique.

Pour aller plus loin, le diagnostic recommande d'agir selon les axes suivants :

- **Rendre plus lisibles les dispositifs et contribuer à structurer l'écosystème** : informer sur les aides et dispositifs et, pour en faciliter l'accès, proposer des outils d'information et de compréhension, en encourageant toute initiative pour faire se rapprocher les écosystèmes et construire des dynamiques de coordination.
- **Rendre plus visibles les réalités de l'intégration** : communiquer positivement sur les enjeux sociaux et économiques de l'intégration auprès notamment du grand public et des acteurs économiques
- **Mieux encourager, soutenir et mobiliser les dispositifs régionaux en interaction avec l'écosystème** : mobiliser ses dispositifs pour lever les freins à l'intégration.

Les mesures suivantes s'articulent autour de ces préconisations.

Mesure 13

FÉDÉRER LE RÉSEAU D'ACTEURS EN FAVORISANT LES ÉCHANGES DE PRATIQUES ET EN PROPOSANT DES PREMIERS OUTILS PÉDAGOGIQUES

La Région souhaite **participer à la mise en réseau** des nombreux et divers acteurs engagés en faveur de l'accueil et l'intégration des exilés. Pour cela, elle s'appuiera sur l'action et les membres de la CPRI et en particulier du groupe de travail « Territoire solidaire et accueillant ».

L'objectif est ainsi d'emmener dans son sillon le plus grand nombre d'acteurs (services de l'État, OFII, opérateurs, organismes humanitaires, associations, structures culturelles et collectivités territoriales) afin de :

- créer une dynamique territoriale et une culture commune,

- favoriser l'interconnaissance et l'articulation des compétences
- déployer des actions concrètes mutualisant les ressources de chaque acteur pour apporter une réponse la plus globale possible à ces publics fragilisés.

A l'aide de la CPRI, la Région pourra notamment favoriser la contractualisation de nouveaux Contrats Territoriaux d'Accueil et d'Intégration (CTAI) dans l'objectif de soutenir et d'engager les collectivités de son territoire dans une même démarche de formalisation de leur engagement et de contractualisation avec l'État.

Mesure 14

SENSIBILISER LES PUBLICS AUX ENJEUX DE L'ACCUEIL ET DE L'INTÉGRATION DES PERSONNES ÉTRANGÈRES PRIMO-ARRIVANTES

Pour que la Région atteigne son objectif d'être reconnue comme un « territoire solidaire et accueillant », **il est nécessaire qu'elle informe, communique et sensibilise toutes les parties prenantes sur l'accueil et l'intégration des personnes étrangères**. Cette communication à destination des différents publics se fera dans différentes temporalités et selon différents formats et outils.

À ce titre, des communications sur les constats du diagnostic seront réalisées auprès de l'ensemble des acteurs de l'écosystème, notamment auprès de et via **l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA), dont la Région est membre depuis 2019, mais également de la CPRI et ses membres**. La Région s'appuiera également sur divers outils produits lors du diagnostic :

- une cartographie interactive des acteurs de l'écosystème de l'accueil et de l'intégration
- une infographie présentant cet écosystème
- une infographie sur le parcours type d'une femme allophone primo-arrivante.

A l'aide de la CPRI et de ses membres, notamment du groupe de travail « Territoire solidaire et accueillant », la Région assurera une **communication et une sensibilisation auprès des acteurs institutionnels, économiques et sociaux sur les réalités de l'intégration** des personnes étrangères, ainsi que sur la **place et les actions des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (OSIM)**.

Sur ce volet sensibilisation, la participation de la Région et de Centraider au projet ODDyssée II, porté par le GRDR avec les financements de l'Agence Française de Développement et de l'Union européenne, permettra de bénéficier de ressources supplémentaires, tant humaines que pédagogiques. Ces communications et sensibilisations pourront prendre la forme de webinaires, de séminaires spécifiques par types d'acteurs et de témoignages des personnes concernées. **Ces actions s'inscriront dans le long terme pour contribuer à lutter durablement contre les idées reçues.**

Mesure 15

PRENDRE EN COMPTE TOUS LES PUBLICS DANS LES POLITIQUES RÉGIONALES

La Région Centre-Val de Loire a fait adopter en Commission permanente du 18 novembre 2022 un CTAI sur la formation professionnelle des étrangers primo-arrivants conclu avec la DREETS. Le CTAI régional définit les enjeux, objectifs et actions opérationnelles à mettre en œuvre pour favoriser l'intégration des étrangers primo-arrivants.

Il s'articule autour de **7** axes :

- 1 Favoriser l'apprentissage linguistique à visée professionnelle
- 2 Favoriser l'accès à la qualification et valoriser les compétences
- 3 Favoriser l'accès à la formation professionnelle et à l'insertion professionnelle
- 4 Lever les freins d'accès à la formation et à l'emploi
- 5 Créer et professionnaliser un écosystème d'acteurs de la formation et de l'insertion des personnes étrangères primo-arrivantes
- 6 Mettre en place des actions de valorisation de la politique d'intégration des personnes étrangères primo-arrivantes
- 7 Poursuivre l'élargissement du champ de la présente contractualisation à travers la CPRI

En complément du CTAI et de son élargissement, et sur la base des travaux du groupe « Territoire solidaire et accueillant » de la CPRI, la Région proposera des **dispositifs d'expérimentation pour faciliter le parcours d'accueil et d'intégration en faveur des publics aux droits incomplets**, non couverts dans le champ du CTAI. Par ailleurs, elle pourra également **soutenir des initiatives portées par les membres de la CPRI**.



© Emmanuel Davignon Louazel

centre-valde Loire.fr



 @RegionCentreValdeLoire
 @RCValdeLoire

 @regioncentre_valde Loire
 @RegionCentreTV